

**HST 109 – Histoire du Moyen Âge
(3 crédits)
Hiver 2024**

Chargé de cours: Marc Carrier

Bureau : A4-251

Téléphone : 819 821-8000 poste 63264

 Courriel : Marc.Carrier@USherbrooke.ca

Disponibilité : Mardi en personne: sur rendez-vous. Autres journées de la semaine: Zoom / Teams.

PLAN DE COURS
OBJECTIF

Acquérir les connaissances factuelles, les points de repère et les caractères essentiels de la période médiévale en Occident.

CONTENU

Le Haut Moyen Âge occidental: la chute de l'Empire romain, les « invasions barbares », les premières dynasties franques. Le Moyen Âge classique: la féodalité, les temps d'expansion, les croisades. Le Bas Moyen Âge: la guerre et les mutations, les crises.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Cours magistraux et discussions périodiques sur les problématiques soulevées dans le cours.

CALENDRIER DU COURS

9 janvier	Cours 1: Introduction – Redéfinir le Moyen Âge – <i>Lectures: pp. 6-16</i>
16 janvier	Cours 2: Fondements antiques du Moyen Âge (4 ^e -5 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 18-22</i>
23 janvier	Cours 3: Premiers royaumes et cultures en fusion (6 ^e -7 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 22-39</i>
30 janvier	Cours 4: Crises et mutations, expansion des Francs (7 ^e -8 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 40-50</i>
6 février	Cours 5: Église romaine et enjeux impériaux (8 ^e -9 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 51-62</i> *** <u>Cours maintenu malgré l'assemblée générale de l'AGEFLESH</u> ***
13 février	Cours 6: Le renouveau carolingien (9 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 63-83</i>
20 février	Cours 7: EXAMEN INTRA
27 février	Cours 8: Ateliers en classe
	RELÂCHE des activités pédagogiques
12 mars	Cours 9: Les sociétés féodales (10 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 83-138</i>
19 mars	Cours 10: Royaumes et empires après l'an Mil (11 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 139-149</i>

Période d'évaluation des enseignements du 17 mars au 6 avril 2024

N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/>

26 mars	Cours 11: L'Église triomphante: réformes et croisades (11 ^e -13 ^e s.) – <i>Lectures : pp. 176-211</i> * REMISE DU TRAVAIL DE SESSION *
2 avril	Cours 12: L'essor urbain, économique et intellectuel de l'Occident (13 ^e -14 ^e s.) – <i>Lectures: pp. 150-175 + 212-223</i>
9 avril	Cours 13: La chrétienté déchirée (14 ^e -15 ^e siècles) – <i>Lectures: pp. 226-257 + 293-306</i>
16 avril	Cours 14: EXAMEN FINAL

Matériel pédagogique

BALARD, M., GENET, J.-P. et ROUCHE, M. *Le Moyen Âge en Occident*, 6^e éd. Paris, Hachette, 2017. ISBN: 978-2017009696

Évaluation

Examen intra	30%	(20 février)
Travail de session	30%	(26 mars)
Examen final	40%	(16 avril)

Pour les travaux remis de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.

Mesures d'accommodement pour les examens :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

DÉTAIL DES ÉVALUATIONS

EXAMENS (30 % + 40 %)

Chaque examen posera des questions à développement pour évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de critique et de synthèse. L'examen final n'est pas récapitulatif : il portera sur la matière vue depuis l'examen intra, mais prendra pour acquis l'assimilation des principaux concepts abordés depuis le début de la session.

TRAVAIL DE SESSION (30 %) – *Les consignes détaillées seront distribuées durant les premières séances du cours.*

Les étudiants et étudiantes pourront trouver les informations relatives à la présentation des travaux à l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961>

Politique sur le français écrit

L'évaluation des travaux et des examens tiendra compte de l'orthographe et de la grammaire en ce qui a trait au français écrit: 0.15 point sera retranché pour chaque faute commise jusqu'à concurrence de 15% de la note d'un travail et de 10% de la note d'un examen.

Politique sur les retards et les reprises d'examen

Les travaux seront pénalisés de 10% pour chaque journée de retard.

Les examens ne pourront être repris que pour des raisons jugées valables, pièces justificatives à l'appui.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire :

<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle- Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie longue est fournie dans un document à part, sur Moodle.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
